



*Je déclare mes indicateurs
FAMI*

ANAEL

6

LOGICIEL ANAEL 6 | ANAEL.FR



Avant de déclarer vos indicateurs



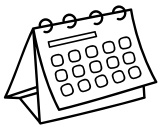
Assurez-vous d'avoir :

- Une adresse santé sécurisée
- Téléchargé votre attestation ANAEL 6
- Vérifié votre accès à AmeliPro

Guides disponibles: [ICI](#)

Date de déclaration des indicateurs 2025 pour l'année 2024

13 JANVIER AU 3 MARS 2025 A MINUIT

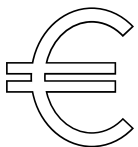


Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour faire votre déclaration.

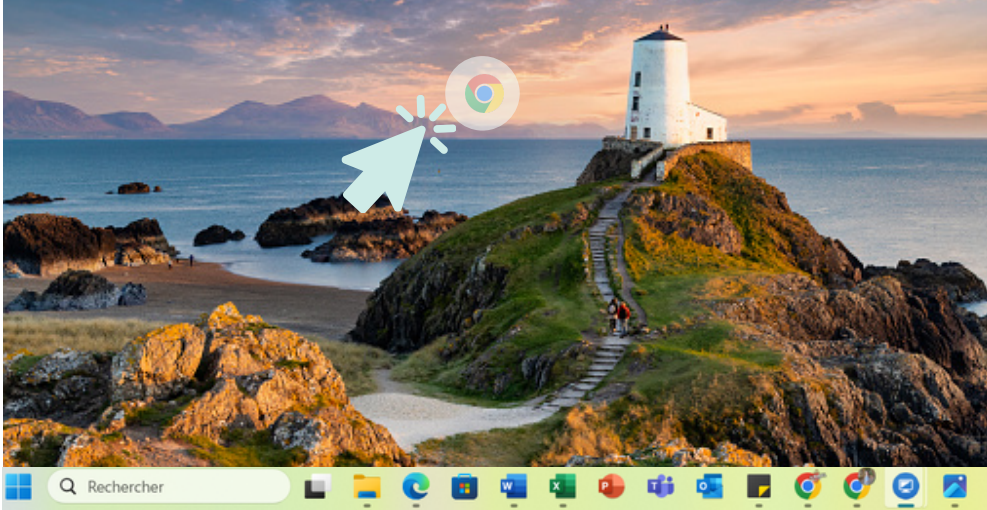
Votre CPAM va s'appuyer sur votre situation au 31/12/24 pour valider les critères de votre éligibilité et calculer le montant de votre FAMI.

Montant et conditions

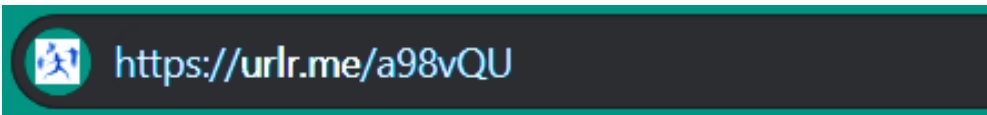
Si après la validation de la CPAM, vous avez bien respecté tous les critères, le montant de 490€* vous sera versé en mai généralement.



Merci de noter que la société ANAEL ne peut pas être tenue pour responsable en cas de non obtention du FAMI. Nous ne sommes pas en charge du versement de cette aide, nous respectons simplement le cahier des charges qui vous rend éligible. De votre côté, des échéances et formalités ainsi que des critères sont à respecter.



Etape 1
Lancez internet



Etape 2
Allez sur Amelipro:
<https://urlr.me/a98vQU>



Aide ?

Etape 3
Complétez la partie de gauche avec votre identifiant, mot de passe et remplissez le CAPTCHA grâce à l'image

OU

Cliquez sur "connecter par carte CPS ou CPE"



Il est nécessaire de brancher votre lecteur SESAM-Vitale et d'y insérer votre carte CPS

Vous n'avez pas de compte ?

CRÉER UN COMPTE



Créez votre compte Amelipro si vous n'en avez pas encore un !



Etape 4

Vous êtes sur votre compte amelipro !
Cliquez sur "Convention ROSP"



amelipro

Mme Laura DUPOND
Pédicure-Podologue
27 rue du bas Coudray
91 000 Corbeil-Essonne



ACTIVITÉS

Mes services paiements

Convention - ROSP

Commande d'imprimés

Compensation perte d'activité



SERVICES PATIENTS

i Pour afficher l'ensemble des services de cette rubrique, veuillez identifier votre patient.

IDENTIFICATION PATIENT



LIRE LA CARTE

Saisir son NIR

0 / 13

VALIDER LE NIR

UNE DEMANDE ?

Contacteur l'Assurance Maladie

Réclamations paiements

Etape 5

Cliquez sur "Déclarer mes indicateurs"



amelipro

Mme Laura DUPOND
Pédicure-Podologue
27 rue du bas Coudray
91 000 Corbeil-Essonne



MA CONVENTION

MA RÉMUNÉRATION



Pas encore de rémunération pour l'exercice en cours.

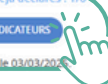
MA DÉCLARATION



Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 1/0

DECLARER MES INDICATEURS

La saisie sera fermée le 03/03/2025



DOCUMENTS UTILES

- Ma dernière déclaration
- Comprendre le FAMI
- Annexe équipements connectés



MA CONVENTION

MA DÉCLARATION

DÉCLARER MES INDICATEURS
Sur l'exercice de l'année 2024

La période de saisie est ouverte jusqu'au 03/03/2025

Merci de faire parvenir vos pièces justificatives à votre CPAM :

- Soit par mail, en cliquant sur conventionmed.cpam-essonne@assurance-maladie.fr
- Soit par courrier à l'adresse postale suivante : **Caisse d'assurance maladie de l'Essonne 91040 EVRY**.

Vous ne devez pas envoyer de documents contenant des données médicales. Les pièces justificatives envoyées seront utilisées uniquement dans le cadre du téléservice « Ma convention ».

Vos pièces justificatives doivent être chargées dans les formats suivants : pdf/ doc/ docx/ ods/ zip/ 7z/ jpeg/ png Attention, leur taille maximale est 10Mo.

Déclarez vos indicateurs du forfait d'aide à la modernisation et l'informatisation du cabinet professionnel.

En cas de pré-remplissage :

- Si tous les indicateurs sont pré-remplis et qu'il n'y a pas de modification il n'est pas nécessaire de transmettre la déclaration, le bouton "Transmettre" reste grisé.

1 Logiciel métier En savoir +

Disposer d'un logiciel métier

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

[A renseigner](#)

RENSEIGNER

Merci de joindre les pièces justificatives requises pour cet indicateur



L'adresse email et postale ci-contre correspondent à la celles de la CPAM de l'Essonne dans cet exemple, l'adresse de VOTRE CAISSE sera indiquée à la place.

Etape 6

Cliquez sur "Renseigner"

LOGICIELS MÉTIER

Recherchez votre logiciel en le saisissant ou sélectionnez-le dans la liste.

ANAEL

NOM DU LOGICIEL	VERSION	ÉDITEUR
ANAEL	6.00	ANAEL
ANAEL	6.36	ANAEL
ANAEL	6.4x	ANAEL
ANAEL	6.50	ANAEL
ANAEL	6.58	ANAEL
ANAEL	6.59	ANAEL

FERMER

Etape 7

Ecrivez dans la barre de recherche "ANAEL"

Sélectionnez la version de votre logiciel

Aide...

- Mise à jour du Logiciel
- Mise à jour de TeamViewer
- Utilitaires
- Contacter la Hotline
- Détails des mises à jour
- Afficher le fil d'informations
- Liste des trucs et astuces
- Obtenir une attestation d'utilisation
- Obtenir une attestation FEC
- Propos du Logiciel

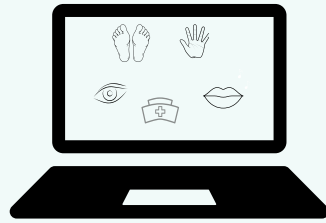
pour le détail des mises à jour ...

Votre version d'Anael est : 6.59
Dernière(s) mises à jour installée(s) : 6.58 6.59



Pour connaître la version de votre logiciel rendez-vous sur ANAEL 6.

Allez sur l'onglet "?" puis "Détails des mises à jours" Si votre logiciel n'a pas la dernière version, nous vous conseillons de faire la mise à jour.



MA CONVENTION

- 1 Logiciel métier** En savoir +

Disposer d'un logiciel métier

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

[A renseigner](#) RENSEIGNER

Merci de joindre les pièces justificatives requises pour cet indicateur
- 2 Logiciel compatible DMP** En savoir +

Disposer d'un logiciel compatible avec le dossier médical partagé (DMP)

Merci de renseigner vos logiciels. Il peut s'agir du même logiciel pour les deux indicateurs. Une seule pièce justificative est nécessaire si le logiciel Métier et logiciel DMP Compatible sont les mêmes.

ANAEL - 6.59 - ANAEL RENSEIGNER

Merci de joindre les pièces justificatives requises pour cet indicateur
- 3 Type de messagerie sécurisée de santé** En savoir +

Disposer d'une messagerie sécurisée de santé

Boîte personnelle MSSanté

Sélectionnez une réponse

Aplicrypt V2(APICEM)

Boîte personnelle MSSanté

Boîte organisationnelle MSSanté

Aplicrypt V1(APICEM)

-Aucune messagerie sécurisée-

Sélectionnez une réponse
- 4 Prise en charge coordonnée**

Valider la démarche de prise en primaires (ESP) ou une « com » « maison de santé pluri-profess
- 5 Equipement de vidéotransmission** En savoir +

Disposer de l'équipement de vidéotransmission y compris pour les abonnements aux différentes solutions techniques proposés en matière de recours aux actes de télémedecine

Oui Non
- 6 Equipement en appareils médicaux connectés** En savoir +

Disposer de l'équipement en appareils médicaux connectés dont la liste sera établie, avant la fin de l'année

Oui Non

A défaut de transmettre l'attestation par email, il est possible de l'envoyer par voie postale à l'adresse de votre CPAM.

Si vous n'avez pas télétransmis au moins une feuille de soin sécurisée avant le 31/12/24, avec un logiciel agréé, cela entrainera votre inéligibilité à FAMI.

Etape 8

Cliquez sur “” cela vous redirigera sur votre boîte email avec l'adresse de destination (celle de votre CPAM)

OU

Copier-collez l'adresse email de votre CPAM indiquée en haut de la page.

Puis, il faudra joindre votre attestation d'utilisation du logiciel ANAEL 6 (2024) préalablement téléchargée et écrire le corps de l'email puis l'envoyer.

Etape 9

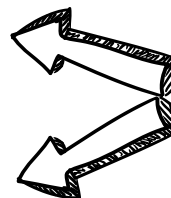
Cliquez sur “Renseigner” Refaite l'étape 7. Le logiciel ANAEL 6 est compatible DMP, il n'est pas nécessaire d'utiliser un 2ème logiciel ni d'envoyer un 2ème justificatif d'utilisation.

Etape 10

Vous avez dû préalablement créer une adresse email santé sécurisée. Veuillez préciser le type d'email.

Si votre adresse n'a pas été créée avant le 31/12/24, cela entrainera votre inéligibilité à FAMI.

Etape 11



Les critères 5 et 6 ne sont pas obligatoires, vous pouvez les compléter si vous les respectez.



Sous réserve d'atteindre les indicateurs obligatoires, la validation de l'indicateur « Implication dans une démarche de prise en charge coordonnée des patients » permet d'obtenir une aide complémentaire d'un montant de 100 €.

L'atteinte des indicateurs optionnels permettent d'obtenir une aide complémentaire indépendante (350€ pour l'équipement de vidéotransmission et/ou 175€ pour l'équipement en appareils médicaux connectés).



Etape 12

Acceptez si vous êtes d'accord avec les conditions puis
cliquez sur "Transmettre"

J'atteste avoir satisfait aux conditions des indicateurs déclarés pour le forfait d'aide à la modernisation et informatisation du cabinet professionnel et m'engage à tenir à disposition de l'Assurance Maladie tout document justifiant de leur atteinte.

J'accepte les conditions de la transmission et j'ai pris connaissance des textes applicables.

RETOUR TRANSMETTRE

Etape 13

FIN



ACCUSÉ DE RECEPTION



Transmission réussie !

Votre déclaration a bien été transmise le 13/01/2025 - 16:47

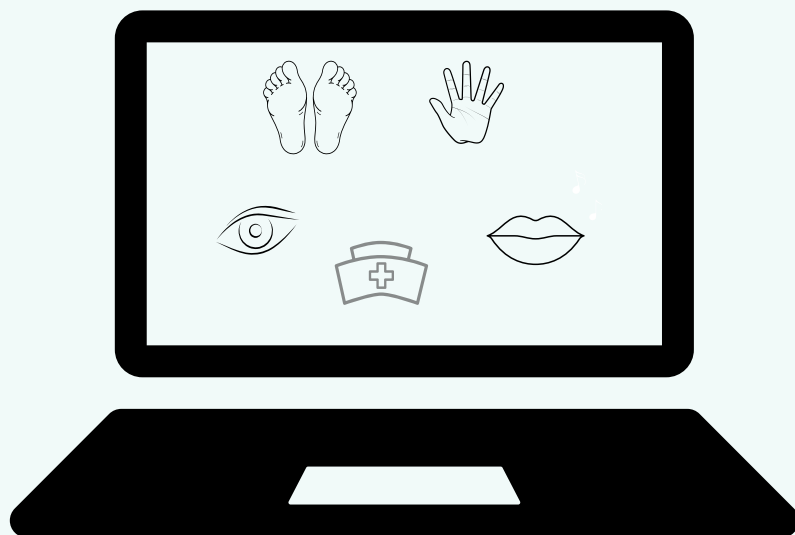
Vous avez jusqu'au 03/03/2025 pour modifier ou compléter votre déclaration et la transmettre à nouveau.



Si vous vous êtes trompé(e), vous pouvez modifier votre déclaration
jusqu'à la fermeture le 3 mars 2025 à minuit.

ANAEL

Logiciel santé pour les professionnels de santé paramédicaux



01 84 18 09 34

Anael.hotline@gmail.com



**A très vite !
L'équipe ANAEL**